



**Convention portant sur la réalisation d'une prestation visant une sensibilisation et une prévention des risques cardiovasculaires autour de l'alimentation, l'activité physique et la gestion du stress**

Entre les soussignés :

**Le prestataire,**

**Raison sociale :**

**Institut Pasteur de Lille**

1 Rue du Pr Calmette

B.P. 245 – 59 019 LILLE Cedex

**Téléphone :**

03 20 87 71 08

**Siret :**

783 696 834 00010

**Représentée par :**

M. Didier Bonneau

**Qualité :**

Directeur Général Adjoint

**Organisateur et financeur : Ville de Hem**

**Adresse :**

42 rue du Général Leclerc

59510 Hem

**Téléphone :**

03 20 66 70 38

**Représenté(e) par :**

M. Francis Vercamer

**Qualité :**

Maire

***Il a été convenu ce qui suit :***

« L'Institut Pasteur » fournira à l'organisateur plusieurs ateliers sur les thématiques de la nutrition (alimentation et activité physique) et de la gestion du stress afin d'intégrer et faciliter la prévention cardio-vasculaire chez les habitants de la ville de Hem, en Septembre et Octobre 2024.

L'équipe d'intervenant sera composée d'un Educateur Médico-Sportif/Sophrologue et une diététicienne de l'Institut Pasteur de Lille.

Cette action de prévention permettra d'apporter des connaissances, des compétences et inciter les comportements favorables à la santé, mais aussi d'évaluer le bien-être global du public cible et si besoin de les orienter vers une offre spécifique de prévention.

Afin d'effectuer un travail de préparation et d'organisation de ces ateliers, une réunion d'échanges et de pratiques avec les partenaires de la Ville aura lieu fin août, début septembre 2024.

Un cycle de 4 ateliers collectifs d'1h30 seront donc réalisés.

L'atelier « Activité Physique » aura lieu le Mardi 24 Septembre 2024 de 10h00 à 11h30.

L'atelier « Alimentation » aura lieu le Mardi 1 Octobre 2024 de 10h00 à 11h30.

L'atelier « Gestion du Stress » aura lieu le Mardi 8 Octobre 2024 de 10h00 à 11h30.

L'atelier « Bilan et Orientation » aura lieu le Mardi 15 Octobre 2024 de 10h00 à 11h30.

« L'Institut Pasteur » fournira à l'organisateur – la Ville de Hem - un bilan des ateliers au plus tard deux semaines après la réalisation du dernier atelier. Ce bilan d'action, quantitatif et qualitatif, contiendra au minimum : nombre de personnes accompagnées, nombre d'outils créés et/ou distribués, contenu de l'atelier, questions posées par les participants, typologies

# VILLE DE HEM

des participants, niveau de connaissance, échelle d'intérêt, de motivation et de compétences, satisfaction des personnes, conseils apportés, photos...

L'offre comprend la préparation (Recherche, construction des supports et outils pédagogiques...) et le temps face au public.

Cette prestation sera facturée à l'organisateur :

- La Ville de Hem : 2 968,80 euros TTC

L'organisateur s'engage à payer la prestation 2024, sur présentation d'une facture établie par le prestataire, comme suit :

- 1 484,40 euros TTC après le premier atelier
- 1 484,40 euros TTC après service effectué et bilan rendu

En cas de non réalisation des interventions, le prestataire s'engage à reverser l'acompte qui lui aura été versé.

L'organisateur – la Ville de Hem – s'engage à :

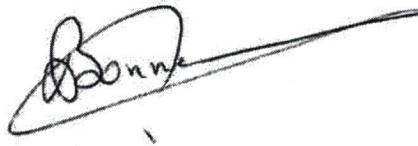
- Orienter les bénéficiaires soit directement, soit via les partenaires prescripteurs
- Limiter l'effectif en fonction des possibilités
- Garantir la sécurité des participants lors de la prestation

Le prestataire – la fondation « l'Institut Pasteur » - s'engage :

- Fournir la prestation conformément aux termes de la présente convention
- Rendre compte de son activité auprès de l'organisateur (présence aux réunions) et à rédiger des bilans écrits finaux quantitatifs et qualitatifs
- En cas d'empêchement de l'intervenant,
  - o Soit à fournir, dans la mesure du possible, un autre intervenant à l'organisateur,
  - o Soit à reporter la prestation en accord avec la Ville de Hem.

Fait en trois exemplaires le 25/07/2024

Pour la fondation l'Institut Pasteur de Lille  
Le représentant,  
Monsieur Didier Bonneau



Pour la Ville de Hem,  
/ Le Maire,  
Monsieur Vercamer Francis

